

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des président, membres, délégué du Gouvernement et secrétaire de la Commission de réaffectation prévue à l'article 97 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux

A.Gt 04-12-2002

M.B. 03-03-2003

Modifications :

A.Gt 28-04-05 (M.B. 16-12-05)

A.Gt 20-01-06 (M.B. 17-02-06)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 1^{er} avril 1960 relative aux centres psycho-médico-sociaux, notamment l'article 7 inséré par l'arrêté royal n° 467 du 1^{er} octobre 1986;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, notamment l'article 2;

Vu l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, notamment les articles 97 et 98 remplacés par le décret du 31 janvier 2002;

Sur la proposition du Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, et du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Considérant qu'eu égard au fait qu'il ne dispose pas de représentant suppléant, le S.L.F.P., par son courrier du 26 novembre 2002, déclare être dans l'impossibilité de mettre en oeuvre les dispositions de l'article 2, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2002;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 4 décembre 2002,

Arrête :

modifié par A.Gt 28-04-2005; A.Gt 20-01-2006

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs, membres suppléants et délégué du Gouvernement de la Communauté française de la Commission de réaffectation des membres du personnel des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance desdits centres :

1. M. Bernard Goret, directeur général adjoint de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française est désigné en qualité de président;

2. Membres effectifs et membres suppléants représentant l'autorité :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Collette Dupont, directrice	M. Christian Hanquet, attaché
M. Michel Finoulst, directeur	Mme Emmanuelle Windels, directrice



3. Membres effectifs et membres suppléants représentant les organisations syndicales :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Christiane Cornet	M. Jean-Pierre Vanroye
M. Michel Aubry	Mme Anne-Françoise Vangansbergt
M. Jacques Piret	M. Christian Vassart

4. Délégué du Gouvernement de la Communauté française : Mme Yvonne Havelange.

Article 2. - M. Jean-Luc Duvivier, attaché, est désigné en qualité de secrétaire de la Commission de réaffectation précitée.

Article 3. - Le Ministre ayant les statuts des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

